

Agent de Caisse d'assurance retraite & de la santé au travail (CARSAT)



Catégorie(s) professionnelle(s)

L'agent CARSAT est un salarié d'un organisme privé avec des missions de service public qui dépend de la Sécurité Sociale.

Condition(s) diplômante(s)

Baccalauréat jusqu'à BAC + 4 en formation juridique ou ressources humaines

Cadre(s) juridique(s)

Salarié soumis aux principes du service public : continuité, mutabilité et égalité (code du travail et convention collective).

Actualité(s) juridique(s):

La réforme annoncée sur la retraite laisse penser à de profondes mutations concernant la retraite et donc, le calcul de celle-ci avec l'âge pivot en discussion.

Témoignage(s)

« Les règles administratives sont de plus en plus complexes, ce qui rend la compréhension pour l'assuré difficile. Cependant, la CNAV a vocation à accompagner au mieux les agents afin qu'ils expliquent aux assurés la procédure pour la liquidation des droits à la retraite. Également, il faut une simplification de la réglementation concernant les taux imputables aux comptes employeurs en cas de maladie professionnelle ou d'accident du travail reconnus par la CPAM. »

